



Beauvais, le 20 juillet 2016

## Publication de l'arrêté portant création de la commune nouvelle de La Drenne

Conformément à la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et à la loi n°2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, une commune nouvelle de plus sera créée dans l'Oise au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

En effet, par arrêté du préfet de l'Oise en date du 27 mai 2016, publié au Journal officiel du 20 juillet 2016, est créée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, la commune nouvelle de **La Drenne** en lieu et place des communes de La Neuville-d'Aumont, du Déluge et de Ressons-l'Abbaye.

La population totale de cette commune nouvelle, située dans l'arrondissement de Beauvais et dans le canton de Chaumont-en-Vexin, s'élèvera à 942 habitants.

Le maire de la commune nouvelle sera élu en début d'année 2017.

Jusqu'à son prochain renouvellement, le conseil municipal de la commune nouvelle de La Drenne sera composé de l'ensemble des membres en exercice des conseils municipaux des anciennes communes pris dans l'ordre du tableau.

La Drenne rejoint les deux communes nouvelles créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 dans l'Oise :

- Bornel, issue de la fusion entre les communes de Bornel, Fosseuse et Anserville ;
- Saint Crépin-Ibouwillers, issue de la fusion de Crépin-Ibouwillers avec Montherlant.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le nombre total de communes dans l'Oise sera donc de 688.